

LA FIGURE DE MARIE-LOUISE RIEL EN OUTAOUAIS : UNE RÉPONSE AU NÉONATIONALISME MÉTIS

Sébastien Malette et Guillaume Marcotte

Note : Ce texte constitue une version traduite et abrégée de l'article « Marie-Louise : Protector of Louis Riel in Québec. » *Media Tropes*, Vol XVII, No 1 (2017), 26-74.

Disponible en ligne au :

<https://mediatropes.com/index.php/Mediatropes/article/view/29158>

Si vous voulez, bénissez-nous, particulièrement, nous
les Métis Canadien Français. Bénissez-nous avec les
Métis de toutes autres origines [...]

— Louis Riel (1985a, p. 23)

La question de l'identité métisse au Canada est un sujet polémique. Si les Métis de l'Ouest ont réussi à imposer, dans la trame historique canadienne, une conception de la nation qui leur est propre, l'affirmation de l'identité des Métis de l'Est remet en question le dogme selon lequel l'identité métisse est absente hors du groupe se revendiquant une descendance avec la colonie de la Rivière Rouge (au Manitoba). Faisant face aux partisans d'un néonationalisme métis¹, les Métis des provinces de l'est du Canada ont actuellement à réagir à diverses critiques à leur endroit, allant de l'opportunisme politique, à la fraude ethnique, en passant par des allégations de redéfinition raciale de nature usurpatrice (*race-shifting*). Ils se font aussi expliquer par les partisans de cette

¹ Dans ce chapitre, nous utilisons le terme néonationalisme selon deux significations interreliées. Premièrement, nous utilisons d'abord le terme pour décrire une position idéologique qui consiste à réduire les conditions de possibilité pour toutes les ethnogenèses métisses (et/ou les expressions culturelles) à un seul discours basé sur l'historiographie classique des événements politiques de la Rivière Rouge. Nous utilisons ensuite le terme néonationalisme métis pour distinguer celui-ci du nationalisme métis davantage inclusif articulé par le leader métis Louis Riel. Par « néonationalisme », nous identifions en ce sens une position idéologique postulant que seuls les descendants des Métis des Prairies (et de la Rivière Rouge en particulier) sont de « vrais » Métis. Les autres Métis hors-Prairies ne seraient par conséquent que de simples descendants de « sang-mêlés » (*only mixed*).

idéologie qu'utiliser le terme « Métis » reviendrait à de l'appropriation culturelle². Il est postulé que le terme « Métis » devrait être réservé aux seuls descendants de la nation métisse de la Rivière Rouge³. Il est aussi postulé que les ancêtres des Métis de l'Est n'auraient jamais utilisé le terme « Métis » jusqu'à tout récemment, confirmant ainsi leurs pulsions néocoloniales (Vowel et Leroux, 2016; Andersen, 2016). Les Métis de l'Est se voient ainsi comparés par le sociologue néonationaliste Chris Andersen aux usagers d'une soupe populaire (*soup kitchen*), voire à des « zombies » n'ayant aucune preuve d'une transmission vivante de la culture métisse, débouchant à des accusations d'auto-autochtonisation (voir Andersen, 2016). De plus en plus en vogue dans les milieux universitaires canadiens, l'idéologie du néonationalisme repose sur l'argument postulant que seuls les Métis des Prairies parvinrent à la « maturation » menant à l'épanouissement d'une nation métisse qui, en retour, assurerait la transmission « authentique » d'une culture métisse aux Métis contemporains qui peuvent se rattacher à de telles origines familiales.

Cet article problématise ces postulats idéologiques en présentant des sources documentaires montrant que cette conception restrictive de l'identité métisse ne correspond pas à la réalité historique, ni même contemporaine, d'un grand nombre de Métis canadiens. Nous montrons d'abord que Louis Riel lui-même utilise le terme « Métis » afin d'identifier les Métis des provinces de l'est du Canada. Nous illustrons ensuite que ce terme est utilisé historiquement et localement dans l'est du pays, en particulier dans la vallée de la Gatineau (au Québec). Finalement, notre texte offre le récit d'une tradition orale toujours « vivante » dans la région de l'Outaouais, qui témoigne d'un attachement notoire pour l'identité métisse et la figure emblématique de Louis Riel.

Qui sont les Métis ? Le point de vue juridique

Avec les Indiens et les Inuit, les Métis sont désormais l'un des trois groupes autochtones dont les droits sont reconnus et protégés constitutionnellement au Canada depuis 1982. Il est également admis que la question de savoir qui sont les Métis a connu certains éclaircissements en 2003 lorsque la Cour suprême du Canada fut appelée à se

² Par exemple, voir : Vowel et Leroux (2016), Gaudry et Andersen (2016), Adese (2016), et Andersen (2014).

³ Voir Peterson (2012) pour un exemple d'un tel argument. Citant Andersen, Peterson met de l'avant le besoin d'une maturité politique suffisante afin de sécuriser un réel statut de peuple. L'extrême conséquence d'une telle approche l'amène à suggérer, par exemple, que les membres de la *Métis Nation of Ontario* s'approprieraient erronément le terme « Métis », alors qu'ils ne descendraient que de simples « *half breeds* ». Une approche socio évolutionniste similaire de l'identité métisse semble aussi à l'œuvre dans les travaux de Darren O'Toole, qui distingue le « passage » d'une « *métis/identity* » à une « *Métis/nationality* » le long d'un spectre téléologique, plaçant à son sommet l'incarnation métaphysique d'un « *Geist* » nationaliste métis, capable de désirs subjectifs et même d'une « agencéité » (O'Toole, 2013). On pourrait avancer qu'une telle hiérarchisation réplique celle imaginée jadis entre les cultures primitives (les simples « *half breeds* » de Peterson) versus les cultures matures exprimées par le nationalisme (ici la nation métisse), une hiérarchisation qui est au cœur de ce que Bruce G. Trigger décrit comme l'anthropologie coloniale (Trigger, 1984).

prononcer sur l'identité des porteurs de droits métis selon l'article 35(2) de l'Acte constitutionnel de 1982. En rendant sa décision, la Cour suprême articula un « test » en dix points pour y parvenir (*R. c. Powley*, 2003, paras. 18–50). À des fins d'identification, ces critères incluent l'auto-identification, la démonstration d'une connexion ancestrale avec une communauté métisse historique, de même que l'acceptation par une communauté métisse moderne (para. 30). Le propre de l'identité métisse étant au cœur de ce litige, la Couronne tenta à l'époque de discréditer l'identité des défendeurs métis Rodney et Steve Powley. La Couronne souligna, entre autres, que le terme Métis n'avait été utilisé que tardivement par ceux-ci, c'est-à-dire à partir des années 1990. La Couronne souligna également que les Powley n'étaient que 1/64^e et 1/128^e d'origine ojibwée, ceci en remontant sept générations pour y trouver une seule femme autochtone du Wisconsin (Canada, 2003, para. 3, 111–112). Il fut également suggéré que la communauté de Sault-Sainte-Marie ne montrait aucune trace de continuité culturelle après 1850. Au final, la Cour suprême du Canada ne trouva aucun mérite à ces arguments, confirmant les droits des Powley en vertu de l'article 35(2). Du même coup, la Cour suprême rejeta les arguments de la Couronne voulant que l'identité métisse puisse s'établir selon un quelconque *blood quantum* ou, implicitement, ne relèverait que de la nation métisse de la Rivière Rouge (les Powley n'ont en effet aucune connexion ancestrale avec la Rivière Rouge).

La Cour précisa toutefois que ce ne sont pas toutes les personnes d'origines mixtes qui se qualifient comme porteurs de droits issus de l'article 35(2) (*R. c. Powley*, 2003, para. 10). Une personne peut en effet être d'origine « mixte », mais ne pas s'identifier comme « Métis ». Elle peut, par exemple, s'identifier comme membre d'une Première Nation ou comme Inuit, voire comme une personne strictement d'origine canadienne. Dans la jurisprudence canadienne en matière de droits autochtones, en vertu de l'article 35(2), il s'ensuit que les Métis doivent faire la démonstration d'une communauté métisse distincte dans laquelle s'ancre la pratique d'un droit ancestral distinctif en lien avec le droit réclamé, ce qui n'empêche pas la possibilité d'existence de plusieurs peuples ou expressions culturelles métisses au Canada (*R. c. Powley*, 2003, para. 11). Puisque ces droits doivent être de nature collective, un Métis qui ne peut pas démontrer sa connexion avec une communauté métisse historique peut ainsi voir sa défense constitutionnelle rejetée. En clair, la détermination collective de l'assise de la protection constitutionnelle des Métis dépend de la capacité de démontrer l'existence historique d'une communauté mixte d'origine indienne et eurocanadienne, qui doit se distinguer des communautés indiennes et eurocanadiennes. S'ajoute ensuite la démonstration que cette communauté historique métisse a bel et bien existé avant la date estimée de contrôle effectif par les autorités coloniales, suivant en cela le critère établi dans l'arrêt *Van der Peet* (1996) pour les Indiens dont les équivalences ethnoculturelles doivent être « précontact ».

La logique au cœur de l'arrêt *Powley* est depuis au centre de divers positionnements concurrents au sujet de l'identité métisse au Canada. D'une part, cette dernière est parfois associée à un réveil des Métis à travers le Canada, qui y voient une opportunité

pour finalement faire valoir leur identité sous forme d'une recherche de droits et d'une reconnaissance formelle. D'autre part, l'échec d'un test *Powley* peut avoir des conséquences désastreuses pour les Métis les plus vulnérables. Sur le plan politique, ces mêmes échecs judiciaires des Métis se traduisent par une difficulté croissante pour les principaux concernés à accéder aux tables de négociation avec les différents gouvernements. Souvent mal préparés et sous-financés, les échecs juridiques des Métis de l'Est confirmeraient en outre aux yeux de leurs détracteurs un manque d'authenticité identitaire.

Sur le plan historique : la vision identitaire de Louis Riel

Sur le plan historique, nous savons que les peuples métis ont émergé de relations forgées dans le contexte de la traite des fourrures à l'échelle de l'Amérique du Nord. Le leader métis Louis Riel a clairement évoqué ce fait, indiquant que les Métis sont nés d'unions entre les hommes impliqués dans la traite et les femmes des différentes nations autochtones :

Les métis ont pour ancêtres paternels les anciens employés des compagnies de la Baie d'Hudson et du Nord-Ouest; et pour ancêtres maternels des femmes sauvages appartenant aux diverses tribus. Le mot français, Métis, est dérivé du latin, *Mixtus*, qui signifie Mêlé : il rend bien l'idée dont il est chargé (Riel, 1985c, p. 278).

Il faut également reconnaître que les écrits de Louis Riel suggèrent également que les Métis du Nord-Ouest forment un peuple et une « nation ». Devrions-nous dès lors envisager l'identité et la culture métisses comme étant uniques, et seulement limitées à la Rivière Rouge et au Nord-Ouest ? Autrement dit, Riel défend-il une approche inclusive ou exclusive de l'identité métisse dans le cadre de son projet politique ? Réputés pour leur mobilité, nous savons déjà que les Métis sont présents dans plusieurs régions du Canada et des États-Unis. Les Métis sont aussi reconnus pour parler plusieurs langues, tout spécialement le français, en plus de différentes langues autochtones. Reflétant la diversité au cœur de l'identité métisse, le terme Métis a été utilisé pour désigner plusieurs sous-groupes tels que « Métis canadien-français », « *half breeds* », « *Country Born* » ou encore « Métis acadiens » (Foxcurran, Bouchard, et Malette, 2016, p. 389). Historiquement, nous savons aussi que les Métis sont parfois identifiés par différents ethnonymes, comme tout simplement « Français » ou « Canadiens ». Dans *The French Half-Breeds of the Northwest* (1880), Havard confirme ces descriptions en référant non seulement à l'usage des divers ethnonymes (dont *French*), mais aussi à la distribution continentale des populations métisses, de la côte de l'Oregon au Midwest, en passant par les provinces de l'est du Canada :

Le terme usuel *half-breed* utilisé par les Anglais et les Américains présuppose un mélange du sang des ancêtres paternels et maternels en proportions égales ; mais, comme mentionné plus tôt, cela est rarement

le cas. Le terme sang-mêlés est quant à lui trop vague. Le terme Métis, quand il réfère aux sang-mêlés français, semble le plus approprié. L'appellation de Français est souvent appliquée indifféremment aux Canadiens, aux métis de toutes catégories, et même aux purs Indiens qui s'associent aux métis et qui parlent leur patois. [...]

Si nous pouvions connaître le nombre de métis au Canada [Ontario et Québec d'aujourd'hui], au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse, au Labrador, et dans le nord de la Nouvelle-Angleterre, ainsi que de ces familles teintées de sang indien dans les États de l'Illinois et du Missouri, je ne doute pas que le total atteindrait au moins 40 000, comme force de population des sang-mêlés canadiens-français en Amérique du Nord (Havard, 1880, p. 314-317; notre traduction).

De la même façon, nous remarquons que les identités métisses défient la dichotomie colons/autochtones que l'on a souvent promulguée au cœur des lois coloniales (droits des « blancs » à l'usage de l'alcool, à la propriété ou au vote, à l'exclusion des « Indiens »). En effet, les Métis cadrent mal avec les catégories identitaires que soutiennent les autorités coloniales, postulant que les « blancs » et les « Indiens » sont deux catégories raciales mutuellement exclusives. Les Métis cadrent surtout mal avec le projet d'assimiler toute trace d'autochtonie, tout spécialement le nombre d'Indiens alors considérés à charge, selon un argument de fractionnement qui fait perdre l'autochtonie à celui qui se mélange (i.e. le *blood quantum*). Comme Riel le suggère, le propre de l'identité métisse s'inscrit en faux contre cette mentalité du fractionnement des sangs menant à l'affaiblissement de l'identité autochtone. Pour celui-ci, une seule goutte de « sang » des deux peuples suffirait pour faire d'une personne un « Métis », pour peu que cette personne embrasse cette identité :

Des gens très polis, très gentils d'ailleurs, viennent dire parfois à un Métis : « Vous n'avez pas l'air Métis du tout. Vous n'avez pas beaucoup de sang sauvage assurément. Quand même, vous passeriez partout pour un blanc pur. » [...]

C'est vrai que notre origine sauvage est humble, mais il est juste que nous honorions nos mères aussi bien que nos pères. Pourquoi nous occuperions-nous à quel degré de mélange nous possédons le sang européen et le sang indien ? Pour peu que nous ayons de l'un ou de l'autre la reconnaissance et l'amour filial, ne nous font-ils pas une loi de dire : « Nous somme Métis » (Riel, 1985c, p. 278-279).

Le « choix » offert par Louis Riel aux gens d'héritage mixte d'embrasser une identité métisse problématise très certainement la définition restreinte mise de l'avant par les partisans de cette idéologie néonationaliste. Comme nous l'avons déjà souligné, toute identification métisse en dehors de l'expression ethnonationale ancrée dans les événements politiques de la Rivière Rouge est perçue par ceux-ci comme le fruit d'une

aliénation raciste imposée par le colonisateur concevant le Métis comme un mélange des « races » dites indiennes et européennes. Devrions-nous dès lors percevoir l'invitation de Louis Riel comme versant dans une tyrannie de l'auto-autochtonisation (Gaudry et Andersen, 2016) ? À la lumière des écrits de Louis Riel, il faut bien constater que la formulation de l'identité des Métis n'est pas le simple produit d'une pensée « immature » ou raciste en attente d'une libération néonationaliste. Cet argument contredit non seulement l'invitation politique de Louis Riel, mais ignore l'agencéité qu'eurent (et ont toujours) les Métis de façonner leurs propres identités de multiples façons, ce qui inclut la mise en valeur d'un héritage double en tant que facette de leur identité autochtone distincte (une vision que critique Andersen, 2014, p. 38). Car, même s'il est indéniable que les peuples métis ont souffert d'exclusion en raison de leur statut « racial » intermédiaire, il faut également savoir que les Métis surent instrumentaliser les divisions identitaires coloniales parfois à leur avantage. Par exemple, ils ont parfois bénéficié des annuités réservées aux Indiens, ou, à l'occasion, ont adhéré à des traités indiens, tout en obtenant ailleurs d'autres bénéfices et une meilleure position sociale (Ens et Sawchuk, 2016, p. 215-216). Les Métis sont parfois mentionnés comme achetant de l'alcool pour les Indiens, en prenant part à différentes entreprises de contrebande en tant qu'intermédiaires (voir Hickson *et al.*, 1895, p. 670).

Brouillant les frontières que certains voudraient cristalliser entre les colons et les autochtones, bon nombre de « Métis canadiens-français » sont ainsi remarqués pour leur rôle joué dans la « civilisation » de l'Ouest (ou des « Indiens »), en soulignant leur rôle joué dans la colonisation -- une philosophie coloniale certainement à l'œuvre dans le refus des Métis d'accorder le droit de vote aux Indiens « non civilisés » ou « errants » de la Rivière Rouge dans la quatrième liste des droits de 1870 (Begg, 1871, cité dans O'Toole, 2010b, p. 164)⁴. On se souvient par ailleurs des Métis du Nord-Ouest pour leurs diverses alliances avec leurs parents, amis ou alliés des Premières Nations (Innes, 2013,

⁴ Un exemple de ce sentiment de supériorité culturelle à l'œuvre envers les « Indiens » se retrouve dans les écrits de Louis Riel, quand il déclare : « Avant la confédération les Métis par leur supériorité sur les tribus indiennes, les dominaient, mais sans abus de force » (Riel, 1889, p. 80). Le leader métis Gabriel Dumont a aussi affirmé : « l'orgueil n'est pas notre défaut propre, mais je dois dire sans orgueil que nous avons été, nous autres Métis, pionniers de la civilisation au Nord-Ouest » (Combet et Toussaint, 2009, p. 241). Dans les Grands Lacs, les Métis ou Bois-Brûlés ont aussi été rapportés comme se percevant supérieurs aux Indiens, ici dans un texte provenant d'un agent gouvernemental :

[...] mais sur le lac Huron et dans d'autres lieux où j'ai eu occasion de rencontrer les Bois brulés, et les Sauvages pur sang, on peut observer une grande différence entre les deux. Les premiers sont pour la plupart d'origine française, issus des nombreux Canadiens que les commerçants emploient dans ces endroits. Le métis est une espèce de paria parmi ses gens et prétend avoir sur les Sauvages une supériorité que ceux-ci ne veulent pas lui accorder; en outre il est généralement débauché, sans principes, et dans toutes ses transactions commerciales il tire avantage des connaissances qu'il a du caractère et des habitudes des Sauvages pour abattre et ruiner d'une manière plus sûre le pauvre qui dépend du commerçant [...] (Rapport sur les affaires des Sauvages en Canada, 1847, p. 459; notre pagination).

p. 54-58). Les Métis sont aussi reconnus pour avoir revendiqué leurs origines autochtones dans la défense de leurs droits (incluant un titre terrien en vertu du « sang indien » coulant dans leurs veines), et même pour avoir défendu les droits des « Indiens » à des traités (O'Toole, 2008). Le leader métis Gabriel Dumont lui-même est connu pour avoir exprimé l'appréciation de son héritage mixte ou hybride, comme étant à la fois « français » et « indien », sur la base de laquelle il justifie la résistance politique et l'affirmation des droits :

Ce n'était pas la première fois, en 1885, que les Métis français ont fait trembler, et tant que nous aurons une goutte de sang français et indien dans les veines, nous revendiquerons les droits pour lesquels nous avons combattu et pour lesquels ils ont assassiné juridiquement feu Louis David Riel (Combet et Toussaint, 2009, p. 238).

Gabriel Dumont ne dédaigne donc pas une formulation identitaire exprimée en termes de « mixité ». Ainsi, la complexité et les ambiguïtés perçues dans l'articulation des identités métisses historiques ne sont pas nouvelles⁵. De fait, le legs de pareils discours est une composante importante de la culture métisse canadienne-française. Ce qui est nouveau, par contre, ce sont les critiques d'appropriation culturelle à l'endroit des « autres » Métis d'origine canadienne-française (ou québécoise), contredisant la vision inclusive de Louis Riel ou l'importance accordée par Gabriel Dumont à son héritage franco-indien. De façon claire, les écrits de Louis Riel contredisent les affirmations néonationalistes postulant que l'identité métisse soit un phénomène exclusivement lié aux Prairies canadiennes. Riel va même jusqu'à affirmer l'existence de Métis dans les provinces de l'est du Canada, ayant des droits politiques égaux aux Métis du Manitoba, marquant ainsi bien la différence entre ces Métis :

Quant aux provinces canadiennes de l'Est, beaucoup de Métis y vivent méprisés sous le costume indien. Leurs villages sont des villages d'indigence. Leur titre indien au sol est pourtant aussi bon que le titre indien des Métis du Manitoba (Riel, 1985b, p. 121).

L'opposition de Louis Riel à une vision identitaire métisse limitée aux plaines canadiennes se retrouve également dans la transcription de son procès de 1885, où Riel affirme que « si le principe visant à donner un septième des terres aux Métis dans le Nord-Ouest est bon, il doit l'être autant dans l'Est », ajoutant : « [j]e dirais que si vous avez un jour l'opportunité de traverser la frontière à l'Est, faites-le et aidez les Indiens et les Métis de l'Est à obtenir un revenu équivalent à environ un septième » (Anonyme, 1886, p. 158; notre traduction). Selon ces passages, Riel ne nie aucunement l'agencéité politique des Métis de l'Est. Au contraire, il en affirme la dignité inhérente en invitant les

⁵ Voir O'Toole (2012) en ce qui concerne l'opposition historique entre Métis francophones et *Half Breeds* anglophones, y compris à la Rivière Rouge.

Métis de l'Est comme ceux de l'Ouest à rejoindre son projet politique, ceci en se reconnaissant comme « Métis ».

En réplique aux critiques : L'histoire de Marie-Louise Riel

Notre interprétation inclusive du projet politique de Louis Riel suscite plusieurs réactions. On critiquera nos travaux, par exemple, en suggérant un choix biaisé au sujet des citations que nous utilisons, ou de ne pas suffisamment prendre en compte le contexte historique lié aux passages sélectionnés (sans toutefois préciser en quoi ce contexte viendrait réfuter notre interprétation de ces citations). D'autres critiques, comme celles des professeurs Adam Gaudry et Darryl Leroux, prennent plutôt la forme de procès d'intention directement à l'endroit des Métis de l'Est, en généralisant de façon abusive que tous les descendants des Métis de l'est du Canada seraient habités d'une secrète intention de se laver de leur passé colonial en invoquant la trace lointaine de métissage, ceci afin de devenir de nouveaux autochtones, voire de spolier les droits des véritables autochtones (voir Leroux et Gaudry, 2017).

Or, notre première réplique à ce type d'accusations est fort simple : selon les sources historiques examinées nous ne croyons pas possible pour les Métis Canadiens de revendiquer une quelconque innocence originelle où se réfugier (voir Tuck et Yang, 2012; Barker, 2012; Vowel, 2015)⁶. L'histoire complexe des Métis ne permet tout simplement pas ce genre de raccourci moral et intellectuel. De façon comparative,

⁶ Gabrielle Monique Legault élabore sur ce « retour à l'innocence », en relation avec la critique de Chelsea Vowel sur la « mythologie du Métissage ». Dans ce contexte, Legault cite Barker (2012) qui suggère que les « sociétés coloniales adhèrent à l'autochtonie et l'assimilent en incorporant l'esthétique et l'expression autochtones comme moyen de légitimer le colonialisme et le colon » (notre traduction). Legault met l'accent sur la prudence de Barker à attribuer de telles revendications à l'hybridité au positionnement du colon. Bref, Barker ferait preuve de prudence quant au « retour à l'innocence » où les colons nieraient leur rôle dans le colonialisme, tout en en bénéficiant. Selon Legault :

Vowel avance que l'auto-autochtonisation, spécialement vue à travers le Métissage, est un acte de colonialisme en cours qui cherche à effacer les peuples autochtones et à saper leurs droits (incluant ceux du peuple métis), particulièrement si le ratio venait à favoriser les Métis autoproclamés -- dès lors toute autochtonie serait perdue. Cette ligne argumentaire n'est sensée, toutefois, que si l'on accepte trois prémisses problématiques : (1) que les identités métisses ne portent aucune relation historique que ce soit avec aucun schème colonial dans lesquels les Métis pourraient avoir joué un rôle (ce que nous savons être faux); (2) que tous les peuples indigènes cadrent parfaitement dans une seule et unique compréhension de leurs autochtonies, identités, et droits (ce qui aplanit alors toute diversité autochtone ou approche complexe de l'identité d'une personne); et (3) que toute expression d'hybridité euro-autochtone en tant que vecteur d'identité équivaille nécessairement à une tentative délibérée d'éradiquer les peuples autochtones (ce qui revient à attribuer des intentions et à user d'exagérations abusives basées sur un scénario utopique) (Legault, 2016, p. 107; notre traduction).

aucune forme de résistance à la Reine de la part des patriotes de 1837-38, ou envers le *nation-building* canadien de la part des Métis du Nord-Ouest, n'absout complètement leurs descendants d'enchevêtrements compliqués avec le colonialisme, avec lequel, nous l'avons vu, plusieurs Métis ont une relation ambiguë (sur le plan des politiques « indiennes », du catholicisme, d'une économie extractive, ou de la contrebande d'alcool). Indéniablement, un grand nombre d'injustices qui nécessitent réparation et compensation ont été commises à l'endroit des Métis, incluant une solution fort attendue pour les revendications territoriales des Métis du Manitoba et du Nord-Ouest. Il ne s'agit pas de nier ces faits. Il faut toutefois avoir le courage de reconnaître que ces injustices se mêlent souvent de façon complexe à d'autres injustices endurées par des peuples autochtones qui vivaient sur ces mêmes territoires avant les Métis -- parfois rivaux ou ennemis des Métis. Nous devons aussi avoir le courage de réaliser -- sans abandonner la quête de justice, de réparation et d'autodétermination avec et pour les peuples autochtones -- que de juger qui peut se mériter un « retour à l'innocence » selon une échelle des consciences politiques « matures » ou « immatures » n'est peut-être pas le meilleur postulat de départ lorsqu'il s'agit d'évaluer l'authenticité des identités métisses historiques ou contemporaines.

Qui est Marie-Louise Riel ?

Certains demanderont très certainement : mais comment Louis Riel est-il parvenu à conclure à l'existence de Métis dans les provinces de l'est du Canada ? Avons-nous des preuves autres que celles offertes par Louis Riel ? Et même si nous pouvions prouver que les termes « Métis », « Métifs » ou « Bois-Brûlés »⁷ furent historiquement utilisés au Québec, comment répondre à la critique suggérant que ces affirmations ne se retrouvent qu'au sein d'un matériel archivistique inerte et poussiéreux (voir Andersen, 2016) ? Pour répondre à ces interrogations, nous présentons une tradition orale couchée par écrit par une aînée métisse du Québec en 1980. Nous croyons en effet que ce témoignage, consigné par l'arrière-arrière-petite-fille de Marie-Louise Riel, Violet Lalonde (1926-2005), est important pour plusieurs raisons. D'abord, il met en lumière des événements rarement discutés entourant la protection de Louis Riel en Outaouais durant une période relativement obscure de sa vie. Cette histoire offre ensuite des éléments de compréhension concernant le mode de vie des Métis dans les vallées de la Lièvre et de la Gatineau, incluant des connexions et des migrations menant à la fusion de familles métisses provenant de différentes régions, incluant la Rivière Rouge. Finalement, la continuité du respect démontré par plusieurs Métis dans la vallée de la Gatineau pour la tradition rapportée par Violet Lalonde fournit un exemple contredisant l'argument voulant

⁷ « Métif » est une ancienne forme du mot « Métis ». « Bois-Brûlé » est l'un des nombreux ethnonymes attribués aux peuples métis à travers le pays, au moins depuis le Québec jusqu'à la Côte ouest.

que les Métis de l'Est n'aient aucune tradition « vivante » lorsqu'il est question de leur culture (Andersen, 2016)⁸.

Selon le récit de Violet Lalonde, Marie-Louise Riel (ca. 1800-1898) est la fille du voyageur Jean-Baptiste Riel et de Marguerite Boucher, unis vers 1810. Il est suggéré que Marie-Louise Riel voyage avec ses parents jusqu'au Bas-Canada, à la suite des violences entre les compagnies de fourrures dans l'Ouest. Après un bref arrêt à Mattawa, la famille Riel serait allée à Sainte-Geneviève-de-Berthier, où deux enfants des Riel sont en effet baptisés en 1822, Louis (père) et Sophie (GSU, BMS de Berthier, 1822-09-23). Marie-Louise marie ensuite un voyageur et chasseur d'origine écossaise, du nom de Robert McGregor en 1826 (GSU, BMS d'Oka, 1826-08-14; Newton, 1991, p. 16), alors que Lucie Riel marie John Lee pour éventuellement s'établir près de Montréal (GSU, BMS de Notre-Dame, Montréal, 1849-10-23)⁹. Une question demeure : Marie-Louise Riel est-elle vraiment la sœur de Louis Riel père ? Nous croyons qu'elle est probablement la demi-sœur de Louis père, puisqu'il aurait été très inhabituel qu'elle n'ait pas été baptisée au même moment que ses frère et sœur à Berthier en 1822 -- spécialement dans une famille aussi catholique que les Riel¹⁰. Il y a aussi la possibilité

⁸ Nous ne devons pas nous attendre à ce que chaque élément de tradition orale rapporté dans le texte de Violet Lalonde soit en totalité concordant avec les faits empiriques vérifiés en archives. Cependant, la concordance de plusieurs points importants du récit avec les données archivistiques permet de donner foi au témoignage de façon générale. Le manuscrit original est conservé à Bibliothèque et Archives nationales du Québec, Gatineau, sous la cote P1000, D65. Son auteure, Violet Lalonde, est décrite dans le journal *L'Alliance* comme une « Métisse de la région de Maniwaki ». Le manuscrit fut remis à l'historien Pierre-Louis Lapointe dans les années 1980 (*Alliance*, 1986, p. 23). Lapointe a brièvement travaillé sur l'histoire de Marie-Louise Riel dans l'une de ses publications (2006). Stéphane Jobin (un descendant de Marie-Louise Riel) a rendu disponible le manuscrit en ligne, et a aussi écrit aussi un article sur le même sujet (voir Jobin, 2013).

⁹ Louis Riel père fut baptisé à Berthier, tout comme de nombreux Métis du Nord-Ouest, mettant en lumière les fascinantes connections entre le Bas-Canada et la colonie de la Rivière Rouge. Nous pourrions facilement oublier que Louis Riel père, comme le fils, furent éduqués et vécurent chacun de nombreuses années au Québec. Au moins 12 contrats de voyageurs impliquant le nom de Jean-Baptiste Riel (qui était le nom du père, du grand-père, et de l'arrière-grand-père de Louis père) figurent dans la *Voyageur Contracts Database* (SHSB, 2010) entre 1752 et 1818, et presque tous concernent la région de Michilimackinac. Même si associer sans équivoque les ancêtres de Louis Riel à l'un ou l'autre de ces contrats est difficile à réaliser, la probabilité qu'il y ait concordance est très élevée -- surtout si l'on sait que le patronyme Riel a été relevé au XIXe siècle comme étant commun parmi les noms métis à « Mackinac et autres lieux dans les Lacs » (Havard, 1880, p. 326).

¹⁰ Marie-Louise Riel fut baptisée quelques mois avant son mariage avec le voyageur Robert McGregor, à Oka en 1826, et désignée alors comme faisant partie de la nation des « Sauteurs ». Le couple eut deux enfants, baptisés à Sault-Sainte-Marie et Pointe-Claire, légitimés lors du mariage (GSU, BMS de Pointe-Claire, 1825-08-12; Oka, 1826-08-14). Le prêtre a indiqué qu'elle était âgée d'environ 30 ans à son mariage, et non 15, comme le suggère Violet Lalonde. Nous devons aussi remarquer l'absence de membres de la famille Riel dans l'acte de mariage, les témoins identifiés portant plutôt des noms autochtones. Quoique cela ne prouve en rien qu'aucun membre de la famille Riel n'était présent, ce silence renforce notre hypothèse d'une naissance "illégitime" ou d'une adoption dans le cas de Marie-Louise Riel.

que le couple Riel-Boucher ait adopté Marie-Louise. Mais aucun document trouvé n'a pu confirmer une connexion sûre entre la jeune Marie-Louise et la famille Riel-Boucher. Si Marie-Louise Riel fut réellement la fille de Jean-Baptiste Riel, il est possible qu'elle eût comme mère une femme autochtone inconnue de la région de Michilimackinac et Sault-Sainte-Marie, et présumément élevée dans la communauté de cette mère jusqu'à ce qu'elle s'unisse à Robert McGregor, avec qui elle eut deux enfants avant leur mariage catholique en 1826. Cela pourrait expliquer pourquoi le patronyme Riel n'a pas été utilisé à son mariage ou à son baptême, mais plutôt le nom Chipakijikokwe. Cependant, le patronyme Riel apparaît aussi dans d'autres actes religieux associés à Marie-Louise Riel dès 1825 (GSU, BMS de Pointe-Claire, 1825-08-12).

Supportant notre hypothèse, nous savons que les implications de Jean-Baptiste Riel dans la traite à Michilimackinac concordent chronologiquement avec la date approximative de naissance de Marie-Louise Riel, et ce, avant son mariage avec Marguerite Boucher -- du moins selon les preuves voulant que Marie-Louise avait environ 30 ans en 1826. Marie-Louise Riel pourrait donc être la demi-sœur de Louis Riel père, mais toujours, techniquement, la « tante » de Louis Riel fils, comme la tradition orale de la famille Riel-McGregor le rapporte. Il se peut que l'usage du nom Riel par Marie-Louise Riel soit la reconnaissance de sa lignée paternelle et de son héritage -- un phénomène documenté ailleurs dans la traite des fourrures, par exemple sur le Missouri (Thorne, 1996, p. 157-170). Il se peut aussi que l'usage de ce patronyme marque l'attachement de Marie-Louise Riel à une identité métisse liée au patronyme Riel dans la région après 1840 (Jobin, 2013, p. 10), un patronyme déjà en usage chez les Métis de l'Outaouais et de la Rivière Rouge à l'époque. Dans tous les cas, nous croyons que la relation de parenté entre Marie-Louise Riel et Louis Riel aurait été plutôt de nature symbolique, à travers la reconnaissance d'un patronyme partagé. Sans preuve documentaire établissant un lien direct entre Jean-Baptiste et Marie-Louise Riel, il demeure impossible de prouver ou de nier une connexion biologique. D'un point de vue symbolique, nous savons que la notion de parenté a été discutée comme étant la pierre angulaire dans la construction de plusieurs formes d'identités collectives, incluant celle de « nation » (Özkirimli, 2010, p. 54; Smith, 1997, p. 38). Dans la construction des identités dites nationales, il n'est pas rare de trouver des extrapolations au sujet de ce qui pourrait souder les liens de parenté communs (réels ou imaginés), en tant que source du processus connu sous le nom d'ethnogenèse. À ce titre, être « cousin », spécialement dans l'univers culturel des voyageurs de la traite des fourrures (Podruchny, 2006, p. 193), pourrait être vu dans le simple partage d'un patronyme et/ou d'un ancêtre commun, et ce, peu importe le degré de parenté biologique. Ceci a bien pu être suffisant pour considérer Marie-Louise Riel comme une tante de Louis Riel, et pour maintenir vivante cette tradition orale familiale¹¹.

¹¹ Plusieurs parents plus ou moins proches de Louis Riel vivaient en Outaouais, dont certains décrits comme des « Métis » ou « *Half Breeds* ». Par exemple, Louis Bastien de Mattawa, un ancien voyageur de la HBC, puis *freeman*, et marié à l'Algonquienne Mani Josette Sipiikwe. Bastien était le cousin propre de la mère de Louis Riel fils, Julie Lagimodière (Marcotte, 2017, p. 71). À la



Figure 1. Portrait présumé de Marie-Louise Riel. Auteur et date inconnus. Une copie de cette photographie fut remise par Violet Lalonde à l'historien Pierre-Louis Lapointe. Source : Stéphane Jobin.

En effet, la difficulté de prouver un lien biologique entre Louis et Marie-Louise Riel n'affecte pas l'impact qu'eut cette tradition orale dans l'articulation de l'identité métisse des familles de la région de Maniwaki. Plusieurs Métis de cette région ressentent une profonde connexion avec la mémoire de Louis Riel, spécialement chez les descendants de Marie-Louise Riel qui chérissent sa mémoire en se rappelant cette guérisseuse qui n'hésita pas à défier la loi pour protéger son « neveu ». Les aînés Benoît Guilbault et Liliane Cyr (elle-même une descendante de Mme Riel) ont confirmé en entrevue que Louis Riel trouva même refuge à Val-des-Bois. Ils ont évoqué la mémoire de Louis Riel canotant via le lac des Trente et Un Mille et celui du Poisson Blanc, faisant une pause au Lac-Sainte-Marie, avant d'atteindre Maniwaki, puis de redescendre jusqu'à Hull. Mme Cyr a aussi mentionné que Marie-Louise Riel était bien connue de sa mère en tant que

fin du XXe siècle, la tradition orale concernant la parenté de Louis Riel en Outaouais était encore bien observable. Au moins deux articles des années 1980 provenant d'un journal communautaire métis évoquent la tante de Louis Riel, ou sa parenté dans la région (Anonyme, 1985, p. 17; Riel, M.-J., 1985, p. 3–5).

sage-femme et guérisseuse dans la région (Malette, 2016). Dans une autre entrevue, M. Laurier Riel, de Maniwaki, a déclaré qu'un oncle de son grand-père (cet oncle étant aussi un McGregor et un ancien résidant du Lac-Sainte-Marie) lui dit un jour que Marie-Louise Riel avait entreposé des effets personnels appartenant à Louis Riel dans la communauté du Lac-Sainte-Marie. M. Laurier Riel a par ailleurs décrit Marie-Louise comme étant la sœur de Louis, voyageant avec lui lors de son séjour dans la région, alors qu'il devait siéger comme membre du parlement fédéral (SMC, 2016). La notion de parenté, qu'elle soit réelle ou fictive, apparaît dès lors comme centrale dans l'articulation de l'identité métisse à Maniwaki.

Le « peuple » de Marie-Louise Riel : les Métis

Tout dans le récit de Violet Lalonde ne relève toutefois pas de l'univers symbolique. Des preuves documentaires nous rappellent en effet que Louis Riel a bel et bien visité l'Outaouais entre 1873 et 1875. Nous savons que Riel a séjourné à Hull, Pointe-Gatineau et Angers. Une lettre envoyée à sa mère confirme d'ailleurs son séjour en Outaouais en mai 1874, pour ce qui semble être une période d'au moins huit à neuf mois. Louis ajoute alors qu'il bénéficia de l'appui de plusieurs sympathisants et amis au Québec, ou « en Canada » (SHSB, 1874). Durant l'une de ses visites au Québec, un M. LaRivière lui suggère d'ailleurs un trajet plus sécuritaire pour se rendre de Montréal à Hull :

Lorsque vous serez à Montréal si vous voulez aller à Ottawa je crois que la meilleure route sera de passer par les campagnes au nord de l'Ottawa et ainsi jusqu'à Hull [...] Je n'ai aucune autre suggestion à vous faire, vous connaissez d'ailleurs votre affaire mieux que qui que ce soit, à la grâce de Dieu ! (SHSB, 1873).

Or, les sources documentaires étudiées nous permettent de le suggérer : ces « campagnes » au nord de la grande rivière sont la patrie de plusieurs Métis de l'Outaouais. C'est là que Marie-Louise Riel est connue comme figure humanitaire soulageant tous les habitants, qu'ils soient Métis, issus des Premières Nations, ou encore des colons (BAnQ-G, 1980, p. 2, 8 et 11). Dans son témoignage, Mme Lalonde dépeint Marie-Louise Riel comme une femme à la longévité exceptionnelle, vivant en nomade de façon indépendante. Elle est décrite comme une guérisseuse aux connaissances botaniques développées. Elle est recherchée pour ses talents de sage-femme, elle qui n'hésite pas à se rendre aux habitations isolées des pionniers ou de son propre peuple, les « Métis », à l'aide de canots d'écorce qu'elle construit elle-même (BAnQ-G, 1980, p. 2, 39). Marie-Louise Riel est aussi reconnue pour la fabrication de ses propres mocassins, et porte toujours une longue robe noire traditionnelle, ainsi qu'un

chapelet et crucifix de bois de cèdre¹². Enfin, elle est remémorée comme une héroïne aidant son « neveu » Louis Riel à échapper à la loi. Violet Lalonde précise à cet effet :

Laissez-moi vous parler de la « cachette » comme le faisait mon père Wilfred McGregor. Regardez une carte du Québec et repérez les endroits suivants : Hull, lac McGregor, Buckingham, Notre-Dame-de-la-Salette, High Falls, Val-des-Bois et Maniwaki (Lac Sainte-Marie). Reliez avec un crayon ces endroits et vous verrez qu'ils forment un cercle sur la carte. C'est là que mon arrière-grand-mère nomade vivait, pêchait, voyageait sur les routes de canot, travaillait parmi les gens, et, bien sûr, cachait Louis — son neveu fugitif, de l'emprise de la Loi. [...] Arrière-grand-mère McGregor réalisait qu'il était important de maintenir Louis en mouvements, ce qui allait plutôt bien avec son existence nomade, car elle aussi était constamment en déplacements. La parenté et les amis prenaient le relai pour le cacher. Les enfants de Marie-Louise – Robert, Elizabeth, et Maria, tout comme sa propre sœur Lucie et sa petite-fille Hermeline, ont tous joué un rôle dans cette aventure et étaient connus comme le « *family pack* ». C'est ainsi que mon père les appelait quand il faisait référence à eux dans ses histoires (BAnQ-G, 1980, p. 38; notre traduction).

Une preuve faisant foi du récit de Violet Lalonde au sujet de Marie-Louise Riel en tant que guérisseuse se retrouve en outre dans un article du journal *La Patrie* publié en 1904, lors du décès de sa fille, nommée Marie-Louise Valiquette (née McGregor) :

La mère Valiquette est née au Nord Ouest, vers 1818 : sa mère était une métisse du nom de Riel, cousine germaine de Louis Riel, qui a joué un certain rôle au Nord-Ouest. Son père, J. McGregor, était écossais, au service de la Compagnie de la Baie d'Hudson, à cette date. Quelques années après sa naissance, ses parents vinrent demeurer à Bytown et de là au lac des Deux Montagnes ; ils la firent baptiser en passant au Sault Ste-Marie. [...] La mère Valiquette était bien connue et estimée par tous les colons de l'endroit, depuis Buckingham jusqu'à la Ferme Neuve. Sa vieille mère, morte sur la rivière, il y a quelques années, à 113 ans, lui avait appris son art de sage femme et de médecin en même temps. – Art dans lequel la mère et la fille excellaient (*La Patrie*, 1904, p. 7).

La fille de Marie-Louise Riel semble donc avoir suivi les traces de sa mère comme sage-femme et guérisseuse, soulevant la possibilité de chevauchements des parcours de ces femmes dans le récit de Violet Lalonde. Nous devons nous rappeler que la vallée de la Gatineau est à cette époque encore assez peu peuplée et l'accès à une sage-femme est autant rare que souhaitable. Faisant historiquement partie des « Pays d'en Haut », la région de l'Outaouais est à l'époque connue pour ses activités de traite des fourrures et

¹² Des documents d'archives viennent supporter le récit de Lalonde en rapport avec la fabrication de mocassins par Marie-Louise Riel. En 1844-1845, les McGregor troquent à un marchand de la rivière du Lièvre plusieurs centaines de paires de mocassins (BAnQ-G, 1844-1860).

de foresterie, mais aussi pour sa population incluant plusieurs squatteurs. De fait, les traiteurs de fourrures « indépendants » tirent avantage de l'absence de monopole effectif de la Compagnie de la Baie d'Hudson (HBC) dans cette région. Surtout avant 1850, ceux que l'on appelle les *petty traders* peuvent facilement acquérir des marchandises et alcools à Bytown pour les échanger ensuite aux peuples autochtones de l'intérieur des terres, en déjouant la surveillance de la HBC (Newton, 1991). Les cas de désertions chez les engagés de la HBC (HBCA, B.134/c/41, fo. 238) et les activités de contrebande impliquant des familles métisses telles que les McDougall¹³ n'y sont pas rares non plus dans les années 1840 (HBCA, E.41/10, fo. 11b). Finalement, notons que quelques décennies plus tard, l'agent indien de Maniwaki, James Martin, se plaint à propos des « *Half-breeds* » de la région pour le rôle qu'ils jouent dans des activités similaires (Martin, 1895, p. 31).

Dans une région avec une telle histoire, on peut suggérer que Louis Riel ne trouve donc pas refuge dans n'importe quelle « campagne ». Il appert plausible que ce dernier se cache en effet parmi des familles métisses aux ressources significatives, parmi lesquelles une majorité avait travaillé dans la traite des fourrures. En fait, l'arrière-pays outaouais est décrit dès 1829 comme abritant une population de « bois-brûlés » et « métifs » parlant français, connus pour traiter des fourrures aux « Indiens » locaux (Ingall, Nixon et Adams, 1830, 24 et 25 septembre). Les rives de l'Outaouais sont aussi réputées pour la présence d'au moins un établissement métis, près de l'ancien Fort Coulonge, où le hameau de « La Passe » est décrit comme un « repaire de vieux traiteurs – Français, ou Bois-Brûlés », une population associée ici au sous-développement de l'agriculture (Shirreff, 1831, p. 265; notre traduction). Selon le missionnaire Bellefeuille en 1838, non seulement un, mais tous les postes de traite de Fort Coulonge à Abitibi (voir figure 2) sont aussi occupés par des familles de « métifs » :

Il y a aussi dans ce même Poste [d'Abitibi] des Sauvages ou métifs du nom de Gaucher et d'autres du nom de Chénier. Comme à Témiskaming il y en a une nombreuse famille qui sont descendants d'un ancien voyageur du nom de Leduc. Et dans tous ces différents Postes il y a des métifs descendants de Voyageurs ou Commis ou Bourgeois Canadiens ou Écossois pour la plus part. Ces métifs sont ordinairement plus intelligents que les autres (BANQ-RN, 1838, fo. 6).

La distribution des « métifs » dans l'Outaouais semble donc de nature régionale. L'étude des registres catholiques montre en outre que les Métis de l'Outaouais sont aussi diversifiés sur le plan des origines ethniques, à travers ce que nous pouvons comprendre comme étant la fusion de Métis canadiens et écossais locaux (aux origines algonquines),

¹³ Amable McDougall était qualifié de « métis bien connu » sur les rivières du Lièvre et Gatineau et était aussi nommé « Amable Christineau » par les traiteurs de fourrures locaux (HBCA, B.134/g/9-12; Russell, 1851, cité dans Sabourin, 2010, p. 72).

et de familles de voyageurs métis ou canadiens retraités en provenance de diverses régions (Rivière Rouge et Territoires du Nord-Ouest, par exemple). Cette diversité n'est pas surprenante, lorsque l'on sait que la plupart des communautés liées à la traite des fourrures ne sont ni culturellement ni ethniquement homogènes (voir Jones, 2005; 2011; Ray, 1998; Thomson, 2005). À titre d'exemple, la mission du Lac-Sainte-Marie (en Outaouais) est décrite de façon identique à celle de Sault-Sainte-Marie, c'est-à-dire comme étant composée de Canadiens, de Métis et de « Sauvages » (AD, 1949, p. 74; Gaulin, 1841, p. 54). Quelques années après le passage de Louis Riel en Outaouais, nous savons en outre que le père Nédélec et l'agent indien McBride entament une correspondance avec les Affaires indiennes, laquelle révèle la présence de certaines tensions politiques dans la même grande région. Cette correspondance souligne la volonté de Nédélec de négocier l'entrée sur la réserve de Témiscamingue des Métis (*Half Breeds*) dans les années 1890, dont plusieurs venant « d'en bas » (c'est-à-dire au sud et à l'est du lac Kipawa). Il est intéressant de noter que Nédélec demande de surcroît deux sièges pour les Métis (et en tant que Métis) au conseil de bande, une requête politique s'il en est une. Or, cette demande lui est refusée à la fois par l'agent indien et les fonctionnaires du gouvernement. Ces derniers déclarent que leur intention est d'empêcher le rassemblement d'Indiens et de Métis (et de « blancs ») dans une même collectivité villageoise (BAC, 1892-1896), éclairant les tentatives du gouvernement de supprimer l'existence *collective* des Métis habitant en Outaouais à la fin du XIXe siècle. De telles révélations rendent de plus en plus claire l'idée voulant que les Métis de l'Outaouais aient déjà à cette époque leurs propres luttes et histoires.



Figure 2. La région de l’Outaouais avec une sélection de postes de traite et établissements de la région. Le cercle en gris représente les principaux territoires fréquentés par Marie-Louise Riel et les autres Métis de la vallée de la Gatineau. Source : Guillaume Marcotte.

Des histoires de familles métisses d’est en ouest

Sur le plan familial, l’histoire de plusieurs familles métisses de l’Outaouais problématise également ces tentatives d’exclure les provinces de l’est du Canada comme n’étant pas un territoire où vivent historiquement les Métis. Par exemple, la famille David est un bel exemple de la mobilité et de la diversité que l’on retrouve au cœur de la culture métisse outaouaise¹⁴. Originellement de la Rivière Rouge, avec Madeleine David prenant un scrip¹⁵ en tant que *half breed*, les David n’hésitent pas à diviser le noyau familial, lorsque

¹⁴ Le Canadien Basile David et la Métisse Thérèse Dufault sont à l’origine de cette famille. Leur fille Madeleine remplit un scrip à Saint-Boniface en 1875 (BAC, 1876) et leur fils Joseph se maria à l’embouchure de la Lièvre en 1840 avec Rose Robert. Le prêtre inscrit entre parenthèses que Joseph était « metis » (GSU, BMS de Buckingham, 1840-08-17). Reconnu comme l’un des squatteurs de la Lièvre, non loin du poste de la HBC au Lac des Sables, il s’installa dans cette région aussi tôt qu’en 1841, et déménagea plus tard dans le canton de Cameron (Goudreau, 2014, p. 54) près du Métis Pierre Paul. En 1881, treize membres de la famille étendue habitaient avec cet homme de « Red River » (BAC, 1881, fo. 1).

¹⁵ Le gouvernement fédéral a utilisé deux moyens légaux différents pour éteindre le titre autochtone : les traités indiens et les scrips métis. La principale différence entre ces deux instruments est que les traités indiens étaient de nature collective, et incluaient une continuité des obligations telles que les annuités et l’éducation, alors que les scrips offerts aux Métis se

Joseph David, le frère de Madeleine, décide de s'installer en Outaouais, aux côtés d'une autre famille métisse ayant aussi voyagé entre l'Ouest et le Québec à plusieurs reprises, les Paul¹⁶. Notons ici que Pierre Paul, accompagné par son célèbre père Joseph Paul (« l'homme le plus fort du Nord-Ouest »), se font capturer au nord du lac Winnipeg, en 1819, par des hommes de la HBC (Rumilly, 1980, vol. 2, p. 240). Clairement, les familles métisses circulent et s'installent à la fois dans le Nord-Ouest et le Bas-Canada. Un autre exemple intéressant est la famille Naud-McPherson, formée d'un ancien voyageur retraité du poste du Grand Lac (au nord-ouest de Maniwaki), marié à une Métisse nommée Élisabeth McPherson. Dans ce cas précis, François Naud et sa famille s'installent au Lac-Sainte-Marie dans un grand canot transportant également son beau-frère, George McPherson¹⁷, qui plus tard s'établit à la Rivière Rouge, avant d'être témoin de la signature du Traité n° 3 dans l'ouest de l'Ontario en 1873 (Lefebvre 2006, 21–22; Morris 1880, 48). L'arrivée de ces *freemen*¹⁸ en Outaouais semble inquiéter la HBC qui se questionne à propos des motivations réelles de ces voyageurs et de leurs familles (HBCA, B.134/c/40, fo. 48). Rappelons que la HBC lutte déjà pour maintenir son influence en rapide déclin dans la région.

Une autre connexion d'est en ouest s'illustre quelques décennies plus tard, alors que Jean-Baptiste McDougall, le fils d'un des couples fondateurs de la mission du Lac-Sainte-Marie, est rapporté comme ayant expulsé *manu militari* de sa maison un agent indien de Maniwaki. Cet incident amène l'agent à se plaindre formellement à propos de l'origine « *half breed* » de la Rivière Rouge des McDougall¹⁹. De fait, cette identité métisse est exprimée dans la région de l'Outaouais non seulement de la part d'observateurs extérieurs, mais aussi par des Métis eux-mêmes. André Lacroix, un *freeman* né à Mackinac, mais vivant à Maniwaki, semble en effet avoir intégré la logique de filiation

matérialisaient par des concessions de terres individuelles à la suite desquelles les bénéficiaires devaient être traités sur la même base que les autres citoyens canadiens (O'Byrne, 2007, p. 218).

¹⁶ Pierre Paul s'est établi entre Maniwaki et le Lac-Sainte-Marie, probablement dans la deuxième moitié du XIXe siècle (BAC, 1861a, fo. 143). En 1800, il fut baptisé (sous le nom de Joseph) à Sorel, comme l'enfant naturel de Joseph Hus Paul et d'une « Sauvagesse de Nation Siousse » (GSU, BMS de Sorel, 1800-11-11), à l'âge de six ans. Étant donné cet âge, il était sûrement né au Nord-Ouest. Pierre Paul a marié Marie Antoinette Richer à Saint-Ours, où il est identifié comme un « voyageur dans les pays hauts » (GSU, BMS de Saint-Ours, 1820-04-24). Il a probablement voyagé un peu partout pour différentes compagnies de fourrures, incluant sur la rivière du Lièvre, pour la HBC en 1841 (HBCA, B.134/g/16). Plus tard, les recensements canadiens de 1861 et 1871 confirment qu'il était établi dans l'Outaouais, tout en mentionnant sa naissance sur les territoires de la Baie d'Hudson (autrement dit la Terre de Rupert). En 1871, onze membres de sa famille vivaient dans les environs immédiats de Maniwaki (BAC, 1861a, fo. 143; 1871, fo. 14).

¹⁷ Plusieurs sources premières nous permettent d'affirmer que George McPherson était le frère d'Élisabeth McPherson du Grand Lac (voir HBCA, B.82/d/3, 1837-06-03; B.134/c/8, fo. 140, 158).

¹⁸ Les *freemen*, ou gens libres, étaient les anciens engagés des compagnies de fourrures, demeurés sur place après leur retraite, et ce sur l'ensemble des territoires de traite de la HBC ou de la Compagnie du Nord-Ouest.

¹⁹ L'agent indien Baudin écrit, alors qu'il était en tournée de recensement sur la réserve de Maniwaki en 1874 : « le deuxième jour nous arrivâmes à une petite maison où vit un certain Jean-Baptiste McDougall, qui a été traité jusqu'à maintenant comme un Algonquin, même si son père était un *half breed* des Christinos de la Rivière Rouge » (BAC, 1874, fo. 24–25; notre traduction).

patrilinéaire de l'autochtonie appliquée aux Métis par les Affaires indiennes au Canada, lorsqu'il explique la différence entre sa fille (une « *half breed* ») et sa petite-fille (une « *Indian* ») dans une lettre adressée aux fonctionnaires²⁰. Ainsi, Lacroix démontre qu'il est bien au courant du traitement différentiel réservé aux Métis par rapport aux Indiens, et donc de la différence entre ces deux identités (BAC, 1879, fo. 2). En somme, les exemples des familles David, Paul, Naud, McPherson, McDougall et Lacroix illustrent bien que l'horizon social, politique ou culturel des Métis n'est pas contenu à l'intérieur de frontières géographiques strictes qui auraient coupé artificiellement les familles métisses de l'Ouest versus celles de l'Est.

Développant ce point davantage, le récit de Violet Lalonde mentionne encore une autre famille métisse ayant protégé Louis Riel en Outaouais : celle d'un nommé J. Lépine, identifié par Lalonde comme étant le cousin d'Ambroise-Dydime Lépine, le fameux bras droit de Louis Riel. Or, cette information s'avère plus que probable lorsque l'on sait que le père d'Ambroise-Dydime, un Canadien nommé Jean-Baptiste Lépine, de Saint-Jacques au Québec (Ens, 2005), avait trois frères qui s'établirent sur la rivière du Lièvre dans les années 1840. Là encore, Joseph Lépine, le frère aîné, est relié de près à la famille Paul mentionnée plus haut, puisqu'il est lui aussi capturé par la HBC au nord du lac Winnipeg en 1819 (Masson, 1889, p. 147; Morice, 1908, p. 183; Rumilly, 1980, vol. 2, p. 240, 248). Un an après ce dramatique épisode, il marie, tout comme son frère Jean-Baptiste dans les Prairies, une Métisse du Nord-Ouest : Marguerite Brousseau, fille de Jean-Louis et Marie Suzanne Nantikau²¹. Parmi leurs enfants, ou ceux des deux autres frères Lépine, se trouve sûrement le « J. Lépine » mentionné par Lalonde²². Ici encore, la difficulté à établir sans l'ombre d'un doute l'identité exacte de J. Lépine ne remet aucunement en question l'idée de connexions évidentes entre les Métis de l'Ouest et ceux de l'Est, ni la charge politique et symbolique associée à la famille Lépine et à la résistance de la Rivière Rouge pour les familles métisses de la région. Cet épisode du récit de Lalonde rend explicite une fois de plus la dimension politique à travers la parenté (réelle ou fictive). En résumé, il est possible d'affirmer que les familles métisses et/ou de voyageurs provenant de différentes origines se sont établies en Outaouais aussi tôt que

²⁰ André Lacroix, né à Mackinac en 1803 (Faribault-Beaugard, 1982, p. 149), a marié Véronique Macteni, une « femme indienne » (GSU, BMS d'Ottawa, 1834-08-25).

²¹ Marguerite Brousseau est très probablement née au Nord-Ouest, puisque sa mère, Marie Suzanne Nantikau (âgée de 58 ans) fut baptisée le jour même du mariage de sa fille (GSU, BMS de Saint-Jacques, 1820-10-24). La famille devait être récemment descendue du Nord-Ouest. De plus, l'occupation ancienne de voyageur du « Nord-Ouest » de Jean-Louis Brousseau est plus tard confirmée dans l'acte de sépulture de sa femme autochtone, décrite comme une « naturelle » (GSU, BMS de Saint-Jacques, 1827-04-18).

²² Joseph Lépine s'établit sur la Lièvre avec sa nouvelle femme canadienne (Goudreau, 2014, p. 62), probablement avec les enfants métis issus de son premier mariage, car au moins une fille métisse du couple Joseph Lépine/Marguerite Brousseau est présente en Outaouais (GSU, BMS de Buckingham, 1848-07-03). Selon Stéphane Jobin (2013, p. 12), « J. Lépine » serait Joseph Trefflé Lépine, le fils de François Lépine, l'un des trois frères sur la Lièvre. Il est aussi important de souligner que l'on retrouve des Lépine engagés envers la HBC en Outaouais aussi tôt qu'en 1821, et au Témiscamingue pour divers traiteurs à partir de 1788 (HBCA, B.134/g/1-6; E.41/2, fo. 7-8).

les années 1830, telles que les Cadotte²³, les Riel²⁴, les Lépine, ou autres *half breeds* connectés à des familles autochtones pétitionnaires des Grands Lacs.

Migrations métisses et politiques : un continuum Est-Ouest

La mémoire de migrations et de solidarités bidirectionnelles Est-Ouest est une autre manifestation de la mobilité mise en lumière par le récit de Violet Lalonde. Lorsque cette dernière explique pourquoi les McGregor se relocalisent en Outaouais, elle identifie la révolte patriote de 1837-38 au Bas-Canada comme la cause du départ précipité de Louis Riel père vers l'Ouest, et celui des McGregor vers l'Outaouais. Même si nous n'avons aucune connaissance de l'implication possible des McGregor dans ce soulèvement, cet exemple souligne la dissémination des expériences politiques ayant cours au Bas-Canada qui façonnent l'expérience culturelle et les migrations d'un certain nombre de familles métisses. Le fait que les campagnes de répression britanniques de 1837-38 forcent nombre de « Patriotes » à l'exil est assez bien documenté (Filteau, 2003). Nous savons par exemple que François-Xavier Mathieu trouve refuge à la Rivière Rouge, puis en Oregon²⁵, où nous retrouvons des communautés « françaises » décrites par De Monfras comme étant habitées par des « Bois-Brûlés », forgeant leurs politiques autour du concept de « gouvernement responsable » pour former des gouvernements provisoires; des concepts que nous savons populaires au Bas-Canada et à la Rivière Rouge (Foxcurran, Bouchard et Malette, 2016, p. 362). Confirmant la mobilité des idées politiques le long d'un continuum Est-Ouest, nous trouvons d'ailleurs des louanges aux patriotes jusqu'à la Rivière Rouge, telle que décrites par Alexander Ross :

La rébellion de Papineau qui éclata au Canada à peu près à la même époque, et son écho qui nous rejoint rapidement, ajouta encore plus au mécontentement. Les Canadiens de la Rivière Rouge espéraient le succès de la cause de leurs frères. Des chansons patriotiques étaient chantées de tous côtés à l'apologie de Papineau. Dans les plaines, les

²³ Deux individus de la famille Cadotte, clairement identifiés comme « métifs » apparaissent dans les BMS des missions de l'Outaouais dans les années 1830 et 1840 (ADP, BMS Missions, 1837-08-10; 1837-08-11; 1842-07-31).

²⁴ Paul Riel, fils d'Émilien Riel et de Henriette McDougall, du Lac-Sainte-Marie (BAC, 1861b, 1), allait livrer des médicaments à des familles isolées des Premières Nations lors d'une épidémie de variole dans les années 1880. Il était alors qualifié de « partiellement indien » (BAC, 1880-1885, fo. 11, 22).

²⁵ Cette mention d'un « gouvernement provisoire » planifié par une population canadienne et bois-brûlée en Oregon fait aussi écho à un autre projet « national » rapporté en 1836 par William Nourse, stationné à Sault-Sainte-Marie, décrivant alors à l'agent de la HBC à Lachine le but d'un parti de guerre incluant plusieurs officiers *half breeds* sous le commandement d'un « général Dickson » arrivant de Buffalo. Ce parti guerrier souhaitait atteindre la Rivière Rouge dans l'espoir d'y rassembler en route des guerriers indiens et métis, afin de créer un nouveau territoire en Californie, sous gouverne militaire, qui deviendrait réservé seulement à ceux possédant du « sang indien » (HBCA, B.134/c/31, fo. 228–229). Clairement, la « conscience politique » des « *half breeds* » s'étendait bien au-delà de la portée et de la magnitude de la colonie de la Rivière Rouge.

Métis [*half-breeds*] fabriquèrent un drapeau, appelé le *Papineau standard*, qui fut agité en triomphe pendant des années, et les actes des rebelles étaient exaltés aux cieux (Ross, 1856, cité dans O'Toole, 2010a, p. 147; notre traduction).

Par conséquent, non seulement les *gens*, mais aussi les *idées* politiques et les *solidarités* parmi les Métis semblent avoir voyagé le long d'un continuum bidirectionnel Est-Ouest. La migration de la famille de Louis Riel père de 1837-38 fait certainement écho à un déplacement plus ancien impliquant une fois de plus cette famille métisse, cette fois de l'Ouest vers l'Est. Ici encore, nous constatons que la tradition orale de Violet Lalonde offre une explication en lien avec le départ des Riel du Nord-Ouest en route pour la sûreté qu'offre Berthierville en 1821-22, un endroit où l'on trouve d'ailleurs un nombre significatif d'enfants enregistrés comme « métifs » dans les registres paroissiaux²⁶. La multiplication des conflits de la traite des fourrures est l'explication fournie par le récit de Violet Lalonde -- c'est-à-dire des conflits violents que les autorités britanniques souhaitent certainement réguler, spécialement à la suite de la bataille de la Grenouillère en 1816 (Ens, 2012, p. 109). En effet, les répercussions des violences « nationalistes » métisses²⁷ sont clairement ressenties à travers le grand réseau de traite des fourrures, et ont très certainement une influence sur la restructuration de 1821 suivant laquelle la Compagnie de la Baie d'Hudson absorbe sa rivale, la Compagnie du Nord-Ouest. Cette période trouble influence manifestement les expériences migratoires de familles métisses telles que les Riel, ou même les Paul et les Lépine. En revenant une fois de plus dans l'Est en 1873, il appert que Louis Riel fils expérimente une seconde migration comme réfugié politique, cette fois en cherchant la protection contre les « Anglais », parmi des familles métisses ou d'anciens voyageurs de l'Outaouais, comme les McGregor et les Riel, qui, comme le suggère Violet Lalonde, font partie du « *family pack* » en qui Louis a confiance pour échapper aux chasseurs de prime qui le traquent (BAnQ-G, 1980, p. 37, 38, 44).

²⁶ Berthierville, au Québec, a entretenu une relation particulière avec les familles métisses catholiques du Nord-Ouest. Le père Pouget, entre autres, baptisa de nombreux enfants et adultes « métifs » et « métives » à la demande de ces familles qui voyageaient au Bas-Canada. Les Métis sont rapportés comme ayant demandé à Lord Selkirk de leur envoyer des prêtres. Selkirk, même si jugé « hérétique », aurait à son tour relayé la demande à Monseigneur Plessis de Québec, plutôt que de voir ce continuel exode des Métis de la colonie de la Rivière Rouge se poursuivre vers le Bas-Canada (Moreau, 1889, p. 105).

²⁷ Gerhard J. Ens illustre bien comment le sujet du nationalisme métis a fait émerger deux narratifs opposés de la part des compagnies de fourrures. Les sources primaires démontrent comment la Compagnie du Nord-Ouest a manipulé les symboles tels que le drapeau « de l'infini » pour mobiliser les Métis et les *freemen* canadiens contre les intérêts de la HBC (en blâmant plus tard les Métis pour la violence qui en découla), alors que la HBC rejeta officiellement le fait qu'une « nouvelle nation métisse » ait pu exister, afin de rendre la Compagnie du Nord-Ouest l'ultime responsable du massacre du gouverneur Semple et de ses hommes. Comme Ens le suggère, ces symboles eurent malgré tout un impact considérable sur plusieurs générations à venir, qui étaient de plus en plus avides d'autonomie et de droits à la terre.

Conclusion

Dans ce chapitre, nous avons problématisé le discours néonationaliste métis qui conteste l'existence de Métis dans les provinces de l'est du Canada. Nous avons démontré qu'une telle doctrine est problématique selon un examen plus minutieux de la vision inclusive du nationalisme métis que prône Louis Riel. Nous avons en outre montré comment la compréhension du leader Gabriel Dumont vis-à-vis son identité entre en contradiction avec la position qui consiste à voir dans les descendants des Métis qui n'adhèrent pas au néonationalisme métis les expressions du racisme ou de l'appropriation culturelle. Nous avons ensuite relevé le défi de trouver des preuves documentaires pour supporter le discours de Louis Riel, voulant qu'il existe des Métis dans les provinces de l'est du Canada, en l'occurrence au Québec. Nous avons conclu que de rejeter l'existence historique de Métis (ou même de « Bois-Brûlés ») dans les provinces de l'Est serait erroné. Nous en sommes venus à cette conclusion en présentant la tradition orale portée par l'aînée Violet Lalonde, qui nous raconte comment Marie-Louise Riel accueillit et protégea son « neveu » Louis parmi son peuple : les Métis. En lui-même, nous estimons que cet acte de résistance constitue très certainement un acte politique de la part des familles métisses impliquées, risquant leur propre sécurité afin de protéger le *leader* d'un peuple auquel ils s'identifiaient clairement.

Nous avons de surcroît offert des preuves documentaires de l'usage des ethnonymes « Métis », « Bois-Brûlés », « Métifs » et « *Half Breeds* », qui furent tous utilisés historiquement en Outaouais. Pour illustrer les réalités politiques des Métis de l'Outaouais, nous avons entre autres présenté la correspondance du père Nédélec, qui tentait de négocier l'entrée des Métis dans la réserve de Témiscamingue dans les années 1890. Nous avons également discuté des preuves suggérant que la culture métisse fut vécue le long d'un continuum bidirectionnel est-ouest, incluant les migrations de familles métisses et l'échange d'idées politiques entre le Bas-Canada et l'Ouest.

Sur la base de ces observations, nous croyons être en mesure de répondre au sociologue néonationaliste Chris Andersen : les sources documentaires, et la présence d'au moins une tradition orale consignée par écrit, confirment bel et bien l'existence d'une histoire toujours vivante, venant justifier l'usage du terme « Métis » par les descendants des Métis de l'Outaouais. Aussi, espérons-nous que la tradition orale partagée par Violet Lalonde invitera une appréciation renouvelée de la culture métisse au Québec. Personnifiant les vertus d'indépendance et de courage, Marie-Louise Riel est une héroïne plus que bienvenue dans un monde où l'héroïsme est trop souvent attribué à des figures masculines. Pour plusieurs d'entre nous, Marie-Louise Riel continue d'incarner l'esprit des forêts du Nord-Est, et de leurs lacs et rivières, qui pouvaient encore à l'époque protéger un parent qui y cherchait refuge. Enfin, nous espérons que son récit nourrira un plus grand respect entre les Métis de l'Est et ceux de l'Ouest.

Remerciements

Nous tenons à exprimer toute notre gratitude à Stéphane Jobin, pour le partage de sa connaissance du manuscrit Lalonde. Une attention spéciale va aussi à Youri Morin, pour le partage de l'article de journal trouvé dans *La Patrie*. Merci au professeur Denis Gagnon de l'Université de Saint-Boniface, pour l'accès aux transcriptions d'entrevues issues du projet de recherche *Le statut de Métis au Canada : Agencéité et enjeux sociaux*; de même qu'aux évaluateurs anonymes (de *Media Tropes*) pour leurs précieux commentaires. Toutes erreurs demeurent les nôtres. La réalisation de cet article a été en partie soutenue par le Fonds de recherche québécois -- Société et culture (FRQSC), de même que par le Conseil de recherche en sciences humaines du Canada (CRSH). Nous remercions finalement la *Communauté Métis Autochtone de Maniwaki*.

Sources citées

Archives

AD, Archives Deschâtelets-NDC, Richelieu, Québec.

Chronique de la Congrégation des missionnaires Oblats de Marie Immaculée de 1841 à 1893. 1949. Fonds Notre-Dame du Cap. BM 2056-01-A. [Transcription dactylographiée de 1949 du document original du même nom, lequel ne peut être consulté, et conservé sous la cote BM 2056-01].

ADP, Archives du Diocèse de Pembroke, Ontario.

BMS Missions. 1836–1842.

BAC, Bibliothèque et Archives Canada.

Maniwaki Reserve—Andre Lacroix writes stating that one Xear Boutin is depriving his Indian granddaughter from her land and annuity moneys. 1879. RG 10, volume 2084, dossier 12, 930.

Maniwaki Reserve—Complaints by the chiefs against Mr. Baudin, the present indian agent. 1874. RG 10, volume 1940, dossier 3987.

Maniwaki Reserve—Outbreak of smallpox. 1880–1885. RG 10, volume 2119, dossier 22,639.

North Temiscamingue Agency—Correspondence regarding the land occupied by half breeds, the hospital, the schools on the Temiscamingue Reserve. 1892–1896. RG 10, volume 2654, dossier 132, 413.

Recensement canadien. Canada East, Ottawa, Cameron Township. 1861a.

Recensement canadien. Canada East, Ottawa, Egan Township. 1861b.

Recensement canadien. Québec, 93-West Ottawa, O-Township of Cameron. 1871.

Recensement canadien. Québec, 97— Ottawa, TT2-Unorganised Territory. 1881.

Scrip affidavit for Gaudry, Madeleine, wife of André Gaudry [...]. 1876. RG15-D-II-8-a. Volume/numéro de boîte : 1321. Numéro de contenant : C-14928.

[BAnQ-G, Bibliothèque et Archives nationales du Québec, Centre d'archives de Gatineau.](#)

Louis Riel et sa famille/Madame Violet Lalonde [copie]. 1980. Collection Centre de l'Outaouais de Bibliothèque et Archives nationales du Québec, P1000, D65.

William Dunning Buckingham 1844. 1844–1860. Fonds William H. Dunning, P142.

[BAnQ-RN, Bibliothèque et Archives nationales du Québec, Centre d'archives de Rouyn-Noranda.](#)

Journal d'une Mission faite dans l'Été de 1838, au lac Témiskaming, au lac d'Abittibi, au Grand Lac et au Fort des Allumettes [copie]. 1838. Fonds Donat Martineau, S3, SS3, D4, P29.

[GSU, Genealogical Society of Utah \(Registres disponibles en ligne\).](#)

BMS de la Mission du Lac-des-Deux-Montagnes, Oka, Québec.

BMS de Notre-Dame, Montréal, Québec.

BMS de Notre-Dame, Ottawa, Ontario.

BMS de Pointe-Claire, Québec.

BMS de Saint-Grégoire-de-Nazianze, Buckingham, Québec.

BMS de Saint-Jacques, Québec.

BMS de Saint-Ours, Québec.

BMS de Saint-Pierre-de-Sorel, Québec.

BMS de Sainte-Geneviève-de-Berthier, Québec.

HBCA, Hudson's Bay Company Archives, Winnipeg.

B.82/d/3, Grand Lac. Account Books. 1836–1838.

B.134/c/8-41, Montréal. Correspondence Inward. 1830–1839.

B.134/g/1-16, Montréal. Abstracts of Servant's Accounts. 1821–1842.

E.41/2–11, Cameron Papers. Inward, James Cameron. 1788–1854.

SHSB, Société historique de Saint-Boniface, Winnipeg.

A. A. C. LaRivière à Louis Riel, Saint-Boniface 17 octobre 1873. 1873. Collection Louis Riel 003, 1091-221. PAM MG 3 D 1, 221.

Louis Riel à Julie Riel, Saint Paul 22 mai 1874. 1874. Collection Louis Riel 003, 1092-503. PAM MG 3 D 1, 503.

Voyageur Contracts Database. 2010. Créée sous la direction de Nicole St-Onge et de Robert Englebert, d'après les travaux initiaux d'Alfred Fortier. Consluté le 13 février 2017, http://shsb.mb.ca/en/Voyageurs_database

Entrevues

Malette, Sébastien. 2016. Entrevue avec Benoît Guilbault et Liliane Cyr, par le Dr Malette, Val-des-Bois, Québec, 19 août 2016.

SMC, Le Statut de Métis au Canada : Agencéité et enjeux sociaux. 2016. Projet de recherche subventionné par le CRSH, sous la direction du Dr. Denis Gagnon, Université

de Saint-Boniface. Entrevue no. 09 avec Laurier Riel, par Guillaume Marcotte, Maniwaki, Québec, 30 juin 2016.

Sources publiées

Alliance. 1986. « Emplois-Jobs : Historien-écrivain. » *Alliance : La voix des métis et Indiens sans statut du Québec/The voice of Metis and non-status Indians of Quebec*, 13(8) : 23.

Andersen, Chris. 2014. *Métis: Race, Recognition, and the Struggle for Indigenous Peoplehood*. Vancouver : UBC Press.

Andersen, Chris. 2016. *Who is Indigenous? Indigenous ancestry, white possessiveness and the tyranny of self-identification*. Conférence prononcée le 7 novembre 2016, à la Western University, London (Canada). Consultée le 24 mai 2017, <https://www.youtube.com/watch?v=CSc4YfYfSU>

Adese, Jennifer. 2016. « A Tale of Two Constitutions: Métis Nationhood, and Section 35(2)'s Impact on Interpretations of Daniels. » *Topia: Canadian Journal of Cultural Studies*, 36 (Fall 2016) : 7–19.

Anonyme. 1886. *The Queen Vs. Louis Riel, Accused and Convicted of the Crime of High Treason*. Ottawa : Queen's Printer.

Anonyme. 1985. « Lettre ouverte à Louis Riel/An open letter to Louis Riel. » *Alliance : La voix des métis et Indiens sans statut du Québec/The voice of Metis and non-status Indians of Quebec*, 12(4) juillet 1985 : 17.

Barker, Adam. 2012. *(Re-)ordering the new world: Settler colonialism, space, and identity*. Thèse de doctorat. University of Victoria, Victoria.

Bocquel, Bernard. 2016. "Louis Riel n'appartient pas à la MMF." *La Liberté*, 30 novembre 2016. Consulté en ligne le 8 janvier 2018, <https://www.pressreader.com/canada/la-libert%C3%A9/20161130/281573765303614>

Bouchard, Pascale. 2017. « Le combat des Métis du Québec : à la fois appuyés et rejetés dans l'Ouest canadien. » *Radio-Canada*, 16 novembre 2017. Consulté en ligne le 8 janvier 2018, <http://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1067376/matte-doucette-reconnaissance-nation-metisse-chartier>

Canada. 2003. *Factum of the Appellant, Her Majesty the Queen, in R. v. Powley* [2003].

Chartrand, Paul. 2008. "Defining the "Métis" of Canada: A Principled Approach to Crown—Aboriginal Relations." Dans *Métis-Crown Relations : Rights, Identity, Jurisdiction, and Governance*, édité par Frederica Wilson et Melanie Mallet, pp. 27–70. Toronto : Irwin Law.

Combet, Denis, et Ismène Toussaint. 2009. *Gabriel Dumont. Souvenirs de résistance d'un immortel de l'Ouest*. Québec : Cornac.

Loi constitutionnelle de 1982 (R-U), constituant l'annexe B de la *Loi de 1982 sur le Canada (R-U)*, 1982, c 11.

Ens, Gerhard J. 2005. « LÉPINE, AMBROISE-DYDIME. » Dans *Dictionary of Canadian Biography*, volume 15. Toronto et Québec : University of Toronto/Université Laval. Consulté en ligne le 15 décembre 2016, http://www.biographi.ca/en/bio/lepine_ambroise_dydimé_15E.html.

Ens, Gerhard J. 2012. « The Battle of Seven Oaks and the Articulation of a Metis National Tradition, 1811–1849. » Dans *Contours of a People. Metis Family, Mobility, and History*, édité par Nicole St-Onge, Carolyn Podruchny, et Brenda Macdougall, 93–119. Norman : University of Oklahoma Press.

Ens, Gerhard J., et Joe Sawchuk. 2016. *From New Peoples to New Nations. Aspects of Métis History and Identity from the Eighteenth to Twenty-First Centuries*. Toronto : University of Toronto Press.

Faribault-Beauregard, Marthe. 1982. *La population des forts français d'Amérique (XVIIIe siècle). Répertoire des baptêmes, mariages et sépultures célébrés dans les forts et les établissements français en Amérique du Nord au XVIIIe siècle*. Volume 1. Montréal : Éditions Bergeron.

Filteau, Gérard. 2003. *Histoire des patriotes. Avec introduction de Gilles Laporte*. Sillery [Québec] : Septentrion.

Foxcurran, Robert, Michel Bouchard, et Sébastien Malette. 2016. *Songs Upon the Rivers: The Buried History of the French-Speaking Canadiens and Métis from the Great Lakes and the Mississippi across to the Pacific*. Montréal : Baraka Books.

Gagnon, Denis. 2009. « La création des "vrais Métis" : définition identitaire, assujettissement et résistances. » *Port Acadie : revue interdisciplinaire en études acadiennes / Port Acadie : An interdisciplinary Review in Acadian Studies* (2008–2009) : 295–306.

Gaudry, Adam, et Chris Andersen. 2016. « Daniels v. Canada: Racialized Legacies, Settler Self-Indigenization and the Denial of Indigenous Peoplehood. » *Topia: Canadian Journal of Cultural Studies*, 36 (Fall 2016) : 19–30.

Gaulin, R. 1841. « Mission chez les sauvages du Haut-Canada. » *Rapport de l'Association de la propagation de la foi, établie à Montréal, en vertu d'un indult, et annoncée au diocèse par le mandement du 18 avril 1838*, juillet 1841, N° 3 : 53–58.

Goudreau, Serge. 2014. « Les pionniers de la Lièvre en 1846. » *Mémoires de la Société généalogique canadienne-française*, 65(1) : 47–66.

Havard, V. 1880. « The French Half-Breeds of the Northwest. » Dans *Annual Report of the Board of Regents of the Smithsonian Institution, Showing the Operations, Expenditures, and Condition of the Institution for the Year 1879*. Washington: Government Printing Office : 309–327.

Hickson, Joseph, et al. 1895. *Report on the Royal Commission on the Liquor Traffic in Canada*. Ottawa : S. E. Dawson.

Ingall, Frederick L., H. Nixon, et John Adams. 1830. « Journal d'une expédition nommée pour explorer l'étendue de Pays située entre la Rivière Saint-Maurice et la Rivière Au Lièvre; Compilé par le Lieutenant Ingall, d'après les notes prises dans le cours du voyage. » Dans *Appendice du XXXIX^e Volume des Journaux de la Chambre d'Assemblée de la Province du Bas-Canada, Troisième Session du Treizième Parlement Provincial, Appendice (S.)*.

Innes, Robert A. 2013. *Elder Brother and the Law of the People. Contemporary Kinship and Cowessess First Nation*. Winnipeg : University of Manitoba Press.

Jobin, Stéphane N. 2013. « Marie-Louise Riel, tante de Louis Riel ? » *L'Outaouais généalogique*, 35(1) : 10–16.

Jones, Gwyneth. 2005. *Historical Profile of the Great Slave Lake Area's Mixed European-Indian Ancestry Community*. Manuscrit inédit, Department of Justice Canada and Office of the Federal Interlocutor for Métis and Non-Status Indians. Consulté en ligne le 31 janvier 2017, <http://162.213.156.67/~nsma/wordpress/wp-content/uploads/2016/08/DoJ-GSL-Jones-Report-1105.pdf>

Jones, Gwyneth. 2011. *Expert Report for Daniels V. Canada, June 2011*. Consulté en ligne le 31 janvier 2017, <https://www.scribd.com/document/253715958/Jones-Report-Daniels-Case-Halfbreed-or-Indian>

La Patrie. 1904. « La mère Valiquette. Décédée à St-Gérard de Montarville— Intéressantes notes biographiques. » *La Patrie*, 29 septembre 1904, p. 7.

Lapointe, Pierre Louis. 2006. *La vallée assiégée. Buckingham et la Basse-Lièvre sous les MacLaren, 1895–1945*. Gatineau : Vents d'Ouest.

Lefebvre, Pierre. 2006. « From the Highlands to the Fur Trade. The Journey of the McPherson Family. » *Métis Voyageur* (Fall-Winter 2006) : 21–22.

Legault, Gabrielle Monique. 2016. *Stories of Contemporary Métis Identity in British Columbia: “Troubling” Discourses of Race, Culture, and Nationhood*. Thèse de doctorat, University of British Columbia.

Leroux, Darryl, et Adam Gaudry. 2017. “Becoming Indigenous : The rise of Eastern Métis in Canada.” *The Conversation* (25 octobre 2017). Consulté en ligne le 30 octobre 2017, <https://theconversation.com/becoming-indigenous-the-rise-of-eastern-metis-in-canada-80794>

Marcotte, Guillaume. 2017. *Les francophones et la traite des fourrures du Grand Témiscamingue : Un dictionnaire biographique, 1760–1870*. Québec : Les Éditions GID.

Martin, James. 1895. « River Desert Agency, Maniwaki, Ottawa Co., Que., 11th Aug., 1894. » Dans *Annual Report of the Department of Indian Affairs for the Year Ended 30th June 1894, edited by the Dominion of Canada*, 31–32. Ottawa : S. E. Dawson.

Masson, L. R. 1889. *Les bourgeois de la Compagnie du Nord-Ouest. Récits de voyage, lettres et rapports inédits relatifs au Nord-Ouest canadien. Publiés avec une esquisse historique et des annotations*. Québec : Imprimerie générale A. Côté et Cie.

Moreau, S. A. 1889. *Précis de l'histoire de la seigneurie, de la paroisse, et du comté de Berthier, P.Q., (Canada)*. Berthier, Québec : Cie. d'Imp. de Berthier.

Morice, A.-G. 1908. *Dictionnaire historique des Canadiens Et des Métis français de l'Ouest*. Kamloops : Chez l'auteur.

Morris, Alexander. 1880. *The Treaties of Canada with the Indians of Manitoba and the North-west Territories, Including the Negotiations on which They Were Based, and Other Information Relating Thereto*. Toronto : Belfords, Clarke & Co., Publishers.

Newton, Michael. 1991. *Some Notes on Bytown and the Fur Trade*. Ottawa : The Historical Society of Ottawa.

O'Byrne, Nicole. 2007. “‘A Rather Vexed Question’: The Federal-Provincial Debate Over the Constitutional Responsibility for Metis Scrip.” *Review of Constitutional Studies* 12(2) : 215–253.

O'Toole, Darren. 2008. "Métis Claims to 'Indian' Title in Manitoba, 1860–1870." *Canadian Journal of Native Studies* 28(2) : 241–271.

O'Toole, Darren. 2010a. *The Red River Resistance of 1869–1870: The Machiavellian Moment of the Métis of Manitoba*. Thèse de doctorat, University of Ottawa.

O'Toole, Darren. 2010b. "Thomas Flanagan on the Stand: Revisiting Metis Land Claims and the List of Rights in Manitoba." *International Journal of Canadian Studies* 41 (2010) : 137–177.

O'Toole, Darren. 2012. "The Red River Jig Around the Convention of 'Indian' Title: The Métis and Half-Breed Dos-À-Dos." *Manitoba History* 69 : 17–30.

O'Toole, Darren. 2013. "From Entity to Identity to Nation: The Ethnogenesis of the Wiisakodewiniwag (Bois-Brûlé) Reconsidered." Dans *Métis in Canada: History, Identity, Law and Politics*, pp. 143–203. Edmonton : University of Alberta Press.

Özkırımlı, Umut. 2010. *Theories of nationalism: A critical introduction*. 2^e édition. New York : Palgrave Macmillan.

Peterson, Jacqueline. 2012. "Red River redux: Métis ethnogenesis and the Great Lakes region." Dans *Contours of a People: Métis Family, Mobility, and History*, édité par Nicole St-Onge, Carolyn Podruchny, et Brenda Macdougall, pp. 22–58. Norman : University of Oklahoma Press.

Podruchny, Carolyn. 2006. *Making the Voyageur World: Travelers and Traders in the North American Fur Trade*. Lincoln : University of Nebraska Press.

Ray, Arthur J. 1998. *An Economic History of the Robinson Treaties Area before 1860*. Rapport inédit. Ontario Court of Justice.

Rapport sur les affaires des Sauvages en Canada. 1847. « Appendice (T.). Rapport sur les affaires des Sauvages en Canada, soumis à l'Honorable Assemblée législative pour son information. Section III. » Dans *Appendice du sixième volume des journaux de l'Assemblée législative de la province du Canada [...] Session 1847*, 327–607 [Notre pagination]. Montréal : Imprimerie Louis Perrault.

Riel, Louis. 1889. « Les Métis. Dernier mémoire de Louis Riel. » Dans *La vérité sur la question métisse au Nord-Ouest*, édité par Adolphe Ouimet, pp. 77-91. Montréal : chez l'auteur.

Riel, Louis. 1985a. « 3-015. Lettre à J.-V Grandin. 84/09/05. » Dans *The Collected Writings of Louis Riel / Les écrits complets de Louis Riel*, édité par George Stanley,

Raymond Huel, Gilles Martel, Glen Campbell, Thomas Flanagan et C. Rocan, Vol. 3, pp. 23–25. Edmonton : The University of Alberta Press.

Riel, Louis. 1985b. « 3-072 Lettre à R.B. Deanne, à Edgar Dewdney, et à John A. Macdonald. Régina. 85/07/06. » Dans *The Collected Writings of Louis Riel / Les écrits complets de Louis Riel*, édité par George Stanley, Raymond Huel, Gilles Martel, Glen Campbell, Thomas Flanagan et C. Rocan, Vol. 3, pp. 117–129. Edmonton : The University of Alberta Press.

Riel, Louis. 1985c. « 3-156 Les Métis du Nord-Ouest. [Régina]. 85/10–11” Dans *The Collected Writings of Louis Riel / Les écrits complets de Louis Riel*, édité par George Stanley, Raymond Huel, Gilles Martel, Glen Campbell, Thomas Flanagan et C. Rocan, Vol. 3, pp. 278–294. Edmonton : The University of Alberta Press.

Riel, Marie-Joseph. 1985. « Mon frère Louis Riel. » *Alliance : La voix des métis et Indiens sans statut du Québec/The voice of Metis and non-status Indians of Quebec*, November 16, 1985 : 3–5.

Rumilly, Robert. 1980. *La compagnie du Nord-Ouest : Une épopée montréalaise*. 2 volumes. Montréal : Fides.

Sabourin, Mathieu. 2010. « Les squatters de la rivière Gatineau entre 1812 et 1870. » Mémoire de maîtrise. Université Laval.

Shirreff, Alexander. 1831. “Topographical Notices of the Country lying between the Mouth of the Rideau and Penetanguishene, on Lake Huron, by Alexander Sherriff [sic], Esquire”. *Transactions of the Literary and Historical Society of Quebec* (2) : 243–309.

Smith, Anthony. 1997. “The Golden Age and National Renewal.” Dans *Myths and Nationhood*, édité par Geoffrey A. Hosking et George Schöpflin, pp. 36–59. New York : Routledge.

Thorne, Tanis C. 1996. *The Many Hands of My Relations: French and Indians on the Lower Missouri*. Columbia et Londres : University of Missouri Press.

Thomson, Duane. 2005. *A Historical Profile of North Central British Columbia’s Indian-European Community*. Rapport inédit. Ottawa : Department of Justice Canada.

Trigger, B. G. 1984. “Alternative archaeologies: Nationalist, colonialist, imperialist.” *Man*, 19(3) : 355–370.

Tuck, E., & Yang, K. W. 2012. “Decolonization is not a metaphor.” *Decolonization: Indigeneity, Education & Society*, 1(1) : 1–40.

Vowel, Chelsea [Âpihtawikosisân]. 2015. "Settlers claiming Métis heritage because they just feel more Indigenous." *Rabble.ca*, 11 mars. Consulté en ligne le 27 juillet 2017, <http://rabble.ca/blogs/bloggers/apihtawikosisan/2015/03/settlers-claiming-métis-heritage-because-they-just-feel-more>—

Vowel, Chelsea, et Darryl Leroux. 2016. "White Settler Antipathy and the Daniels Decision." *Topia : Canadian Journal of Cultural Studies*, 36 (Fall 2016) : 30–42.

Jurisprudence

Daniels c. Canada (Affaires indiennes et du Nord canadien), 2016 CSC 12, [2016] 1 R.C.S. 99

R. c. Powley, [2003] 2 R.C.S. 207, 2003 CSC 43

R. c. Van der Peet, [1996] 2 R.C.S. 507